

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2024 Salle du conseil Procès-verbal	Date de convocation : 6 mars 2024 Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoint ; Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS. Absent : Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Damien CHARBONNIER Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.
--	---

Le PV du 8 février 2024 est adopté à l'unanimité.

1) Approbation des Comptes Financiers Uniques :

Monsieur le Maire énonce les différents comptes de gestion des budgets 2023 : Commune et annexes (La Fontaine, La Fontaine II, Le Lys, Photovoltaïque), visés par le comptable du Service Gestion Comptable de Cholet.

Au moment du vote Mr le Maire sort de la salle, Mme Boisson Agnès, 1^{ère} Adjoint préside la séance pour délibérer : (voir tableau à la fin du PV).

2) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 :

Le conseil municipal constatant le résultat du compte financier de la commune décide à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 (R.I.) : 391 303,11 € et de reporter à l'article 002 (R.F.) : 281 841,28 € et à l'article 001 (D.I.) : 46 877,29 € (voir tableau à la fin du PV).

3) Vote des taux des taxes directes locales :

pour la part communale, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024. Les taux restent inchangés :

Taxe Foncière Bâti = 44.23%

Taxe Foncière Non Bâti = 43.95%

Taxe Habitation = 18,03% (sur les résidences secondaires et logements vacants)

4) Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement exercice 2024 :

le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

5) Subventions communales 2024 suite : le conseil municipal attribue les sommes suivantes

Associations	Montant attribué
ACAOB	
Activités (gym-yoga)	1 100,00 €
Aide financement séjour	500,00 €
A.P.E.L.	1 126,00 €
Garderie périscolaire	400,00 €
Restauration scolaire « Le Prieuré »	12 000,00 €* <i>*avec une actualisation en juin</i>
Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue »	11 522,59 €* <i>*dont l'ACM 8-11 ans de janvier à juin, soit 2 315,00 €, actualisation en juillet</i>

6) Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée de Montilliers,

le conseil municipal attribue la somme de 69 000,00 € à tous les élèves de l'école pour l'année 2024. L'effectif est de 89 enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2024. Cela représente un coût de fonctionnement par élève de 775,28 €. La participation sera versée en 3 fois selon l'effectif au 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1 septembre.

7) Participation financière au Centre Médico Scolaire :

le conseil municipal renouvelle la convention de participation au frais de fonctionnement du CMS pour les années scolaires 2023-2024 / 2024-2025 / 2025-2026. La somme est calculée au prorata des effectifs scolaires pour 2023-2024 soit 211,67 €.

8) Caution location immeuble alimentation :

le conseil municipal décide de restituer la caution versée par Mme LAMBERT Sophie en 2015 s'élevant

à 219,78 euros et de solliciter auprès de Mr EL KADHI Bouaich (nouveau gérant du magasin alimentaire) cette somme correspondant au montant initial du bail cédé.

9) Protection sociale complémentaire -

Prévoyance : à compter du 1^{er} janvier 2025, la collectivité est dans l'obligation de mettre en œuvre une couverture du risque Prévoyance pour ses agents municipaux. Le conseil décide de faire appel au Centre de Gestion du Maine-et-Loire pour mener la consultation aux organismes d'assurance et de conclure à une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

10) Liaisons douces - RD169 : une demande de « subvention aide aux projets favorisant la pratique du vélo » sera sollicitée auprès du Département.

Affaires diverses :

♦ **Remplacement pour congés** : il est demandé auprès du Centre de Gestion de Maine-et-Loire un remplacement pour le poste d'un agent municipal du 1^{er} avril au 30 septembre 2024, 35h hebdomadaire.

♦ **Arrhes contrat de location Maison commune de loisirs le Lys** : plusieurs demandes de remboursement d'arrhes suite à l'annulation de réservation ont été demandées. Comme stipulé à l'article 5 du contrat de réservation de la Maison commune de loisirs le Lys, les demandes sont refusées.

♦ **Audit énergétique de la Maison commune de loisirs le Lys** : le SIEMML a restitué leur rapport et

propose plusieurs scénarios d'économie : 2 scénarios avec chaudière à granulés et 2 scénarios avec PAC Air/Air ou Air/Eau. Le conseil municipal décide de retenir le scénario 1 - système de chauffage PAC Air/Air.

♦ **Etude faisabilité de la réhabilitation de l'ancienne cantine en M.A.M** : le rapport de la société Vic Ouest sur le futur projet est présenté au conseil. Le projet porte sur une rénovation et extension du bâtiment, coût estimatif 447 000,00 euros H.T, prestations comprises. Le conseil doit se positionner si le projet doit continuer ou s'annuler. Mr le Maire se retire de l'assemblée pour le vote. Résultat du vote à bulletin secret : 10 pour, 0 contre, 1 abstention. Selon le vote, le projet se poursuit et le conseil lance un appel d'offre pour candidater des architectes.

♦ **Lotissement La Fontaine 2** : les travaux sont commencés.

♦ **Affaire litige Charbonnier / commune** : le jugement en cour d'appel a été prononcé. Le dossier est clos.

♦ **Inauguration** de la traversée de l'agglomération le samedi 27 avril à 10h.

♦ **Inauguration** de la salle du Club House le samedi 18 mai à 11h.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 26 Mars 2024 à 20h00 pour les votes des budgets primitifs 2024.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			VOTES
Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes	
BUDGET COMMUNE						
1 213 737,98	723 675,60	490 062,38	672 254,81	1 200 315,09	- 528 060,28	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2022		183 082,01			481 182,99	
Résultats clôtures 2023		673 144,39			- 46 877,29	
Reste à réaliser			77 495,00	421 920,82	- 344 425,82	
BUDGET LA FONTAINE						
0,0	145 401,39	- 145 401,39	0,00	0,00	0,00	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2022		145 401,39			0,00	
Résultats clôtures 2023		0,00			0,00	
BUDGET LA FONTAINE 2						
31 407,55	31 407,55	0,00	29 815,13	31 407,55	- 1 592,42	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2022		0,00			- 29 815,13	
Résultats clôtures 2023		0,00			- 31 407,55	
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE						
2 142,91	1 791,62	351,29	1 750,00	0,00	1 750,00	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2022		1 217,50			12 250,00	
Résultats clôtures 2023		1 568,79			14 000,00	
BUDGET LE LYS						
13 075,00	13 075,00	0,00	2 100,00	13 075,00	- 10 975,00	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2021		0,00			- 2 100,00	
Résultats clôtures 2022		0,00			- 13 075,00	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023						
	Résultats CA 2022	Virement à la Section Invest. 2023 (1068)	Résultat de Clôture Exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Affectation du Résultat
Investissement	481 182,99		- 46 877,29	D = 421 920,82 R = 77 495,00	- 344 425,82	- 391 303,11
Fonctionnement	673 689,36	- 490 607,35	673 144,39			673 144,39
Affectation à l'excédent reporté en Recette de Fonctionnement (002)						= 281 841,28